

Délibération 2022/23

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET**

Séance du 3 juin 2022

Date de la convocation : 30/05/2022

Date d'affichage : 30/05/2022

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants par procuration : 0

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 12

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Objet de la délibération : CESSION PARCELLES D 1012 ET D 1013 – LES TERRASSES DE PERET

L'an deux mil vingt-deux et le trois juin à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des mariages, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Magalie BILHAC, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Christine NOHARET, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration :

Absents excusés : Estelle BONNIOL, Éric BONAFE, Sébastien SILHOL,

Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de la SCI Petit Louis de rachat des parcelles cadastrées D1012 de 520 m² et D1013 de 40 m² situées au lotissement « Les Terrasses de Péret – lot 13 » pour un montant de 47 000 €.

En effet, cette parcelle était destinée à la réalisation de logements sociaux mais la SCI Petit Louis connaît des difficultés pour trouver un partenaire susceptible de construire ces logements. Elle souhaite revendre cette parcelle à son prix d'achat.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité l'acquisition des parcelles cadastrées D1012 de 520 m² et D1013 de 40 m² situées au lotissement « Les Terrasses de Péret – lot 13 », appartenant à la SCI Petit Louis, pour un montant de 47 000 € + frais de notaire.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette cession.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Maire, Isabelle SILHOL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Et publication ou notification DEVE

Date de réception de l'AR: 10/06/2022

034-213401979-20220603-DE_2022_023-DE